BON À TIRER ObjetRama

CONTACT : Mme Victor BOUTIN
RAISON SOCIALE : AGENCE IMAJ IMPRIMERIE VAILLOT
CLIENT N° 660936
COMMANDE : 683003
DATE : 29/10/26

PARURE DE STYLO 'ROBILLE'
BLANC

Technique d'impression : TAMPOGRAPHIE
Nb de couleur(s) : 1
Couleur(s) : BLANC

Emplacement : SUR LA BOÎTE
Taille de marquage : 70 X 16 MM

> DÉCHARGES

> Votre logo est illisible à cette échelle.
Nous avons dû modifier votre marquage.

> MARQUAGE SEUL

TGMF Transports 01 64 29 42 18 Transports.gmf@wanadoo.fr

Echelle : 100%

> PRÉVISUALISATION

> Pour des raisons techniques le blanc ternit sur cet article.



1. **Nous vous invitons à contrôler attentivement les éléments figurants sur ce document.**
Votre accord implique l'acceptation de la production selon ce «bon à tirer» et dégage notre entière responsabilité en cas d'erreur.
2. Une variation dans le rendu du pantone (couleur d'impression) est possible en fonction de la matière de l'article et de la technique de marquage utilisée.

Bat traité par MRA

BON À TIRER ObjetRama

CONTACT : Mme Victor BOUTIN
RAISON SOCIALE : AGENCE IMAJ IMPRIMERIE VAILLOT
CLIENT N° 660936
COMMANDE : 683003
DATE : 29/10/26

PARURE DE STYLO 'ROBILLE'
BLANC

Technique d'impression : TAMPOGRAPHIE
Nb de couleur(s) : 1
Couleur(s) : PANTONE 354 C

Emplacement : 90° DROITIER DES DEUX STYLOS
Taille de marquage : 47 X 5 MM

> DÉCHARGES

> Votre logo a été modifié afin d'être réalisable techniquement et de conserver une bonne lisibilité sur l'article. En tampographie nous devons respecter :
- une **hauteur des lettres de 1 mm minimum (1.5 mm en défonce)**
- ainsi qu'une **épaisseur de trait de 0.3 mm minimum.**

> MARQUAGE SEUL

TGMF transports 01 64 29 42 18 Transports.gmf@wanadoo.fr

Echelle : 100%

> PRÉVISUALISATION

> La zone de marquage est délimitée par des pointillés.
Il n'est pas possible de marquer au-delà de cette surface.

> Votre logo ne sera pas coupé par les pointillés, les pointillés ne seront pas imprimés





1. **Nous vous invitons à contrôler attentivement les éléments figurants sur ce document.**
Votre accord implique **l'acceptation** de la production selon ce «bon à tirer» et dégage notre entière responsabilité en cas d'erreur.
2. Une variation dans **le** rendu du pantone (couleur d'impression) est possible en fonction de **la** matière de **l'article** et de **la** technique de marquage utilisée.

Bat traité par MRA